

**Élection de vos
représentants, votez
avant le 8 octobre !**



Retrouvez-vous sur le blog apesv.fr

Chers parents, cette nouvelle année a déjà apporté son lot de défis, avec la possibilité pour l'instant écartée de supprimer une classe dans l'école. Plusieurs projets nous attendent encore !

Dans une petite école de quartier, nous avons besoin de toutes vos voix pour légitimement représenter les intérêts de nos enfants auprès de l'Éducation nationale et de la Mairie.

Votez pour notre équipe de parents d'élèves motivés et engagés !

> L'APE au groupe scolaire Simone Veil, c'est : une association de parents d'élèves volontaires et bénévoles engagés depuis la création de l'école, qui se réunissent régulièrement ; un lieu d'échange et de partage entre les parents, dans l'intérêt des élèves et pour bâtir un environnement propice à un parcours épanoui. L'association s'est constituée cette année en association de parents d'élèves indépendante (APE).

> Les chantiers pour cette nouvelle année sont nombreux :

- Dialoguer régulièrement avec la Mairie, l'Inspection, la directrice et les parents au service d'un temps scolaire de qualité (vigilance sur la fermeture des classes, les postes spécifiques « anglais », l'identité européenne de l'école, les protocoles Covid etc.) ;
- Promouvoir la santé et la sécurité à l'école (circulation et signalisation aux abords de l'école qualité de l'air et des revêtements, restauration, etc.) ;
- Renforcer le lien entre les parents et animer la vie autour de l'école (événements Halloween, Noël, galette des rois, kermesse - première édition organisée en juillet dernier - et notre braderie d'automne !)

**Élection de vos
représentants, votez
avant le 8 octobre !**



Retrouvez-vous sur le blog apesv.fr

Chers parents, cette nouvelle année a déjà apporté son lot de défis, avec la possibilité pour l'instant écartée de supprimer une classe dans l'école. Plusieurs projets nous attendent encore !

Dans une petite école de quartier, nous avons besoin de toutes vos voix pour légitimement représenter les intérêts de nos enfants auprès de l'Éducation nationale et de la Mairie.

Votez pour notre équipe de parents d'élèves motivés et engagés !

> L'APE au groupe scolaire Simone Veil, c'est : une association de parents d'élèves volontaires et bénévoles engagés depuis la création de l'école, qui se réunissent régulièrement ; un lieu d'échange et de partage entre les parents, dans l'intérêt des élèves et pour bâtir un environnement propice à un parcours épanoui. L'association s'est constituée cette année en association de parents d'élèves indépendante (APE).

> Les chantiers pour cette nouvelle année sont nombreux :

- Dialoguer régulièrement avec la Mairie, l'Inspection, la directrice et les parents au service d'un temps scolaire de qualité (vigilance sur la fermeture des classes, les postes spécifiques « anglais », l'identité européenne de l'école, les protocoles Covid etc.) ;
- Promouvoir la santé et la sécurité à l'école (circulation et signalisation aux abords de l'école qualité de l'air et des revêtements, restauration, etc.) ;
- Renforcer le lien entre les parents et animer la vie autour de l'école (événements Halloween, Noël, galette des rois, kermesse - première édition organisée en juillet dernier - et notre braderie d'automne !)

ELECTIONS VENDREDI 8 OCTOBRE 2021

Voter, à quoi ça sert ?

A élire les représentants de parents d'élèves. Chaque voix supplémentaire leur apporte la légitimité nécessaire pour mener les échanges avec la direction du groupe scolaire, la Mairie, et l'Éducation nationale.

Que font les délégués de parents d'élèves ?

Ils représentent les parents au conseil d'école, qui réunit 3 fois par an la directrice, les enseignants et la municipalité, après consultation des parents d'élèves. Les parents élus s'investissent au quotidien pour faciliter et améliorer la vie de nos enfants à l'école et pendant les temps périscolaires.

Et concrètement, notre rôle ?

- ✓ Agir pour la qualité de la vie dans notre école en échangeant avec les acteurs de la Mairie et de l'Éducation nationale ;
- ✓ Suivre les travaux nécessaires dans l'école et ses abords ;
- ✓ Veiller au bon fonctionnement du périscolaire (organisation du temps d'étude, qualité des activités proposées, etc.) ;
- ✓ S'assurer de la qualité de la restauration ;
- ✓ Relayer les sujets et les projets que les parents d'élèves nous font régulièrement remonter.

Voter, comment ?

- ✓ Cette année encore, le vote s'effectuera uniquement par correspondance, grâce aux enveloppes remises par l'école. Attention de bien renseigner sur chaque grande enveloppe blanche de retour (et uniquement sur l'enveloppe blanche) votre nom, celui de votre enfant et sa classe, votre adresse, en veillant également à la signer comme sur le modèle, sans quoi votre vote ne pourra pas être pris en compte.
- ✓ Puis remettez dès à présent les enveloppes à l'école, directement à la directrice ou par l'intermédiaire de votre enfant dans son cahier de liaison.

CHAQUE PARENT VOTE !

1 ENFANT ou 1 FRATRIE = 1 ENVELOPPE PAR PARENT

Pour toute question, écrivez-nous : ape.gssv@gmail.com
Et suivez notre blog apesv.fr

ELECTIONS VENDREDI 8 OCTOBRE 2021

Voter, à quoi ça sert ?

A élire les représentants de parents d'élèves. Chaque voix supplémentaire leur apporte la légitimité nécessaire pour mener les échanges avec la direction du groupe scolaire, la Mairie, et l'Éducation nationale.

Que font les délégués de parents d'élèves ?

Ils représentent les parents au conseil d'école, qui réunit 3 fois par an la directrice, les enseignants et la municipalité, après consultation des parents d'élèves. Les parents élus s'investissent au quotidien pour faciliter et améliorer la vie de nos enfants à l'école et pendant les temps périscolaires.

Et concrètement, notre rôle ?

- ✓ Agir pour la qualité de la vie dans notre école en échangeant avec les acteurs de la Mairie et de l'Éducation nationale ;
- ✓ Suivre les travaux nécessaires dans l'école et ses abords ;
- ✓ Veiller au bon fonctionnement du périscolaire (organisation du temps d'étude, qualité des activités proposées, etc.) ;
- ✓ S'assurer de la qualité de la restauration ;
- ✓ Relayer les sujets et les projets que les parents d'élèves nous font régulièrement remonter.

Voter, comment ?

- ✓ Cette année encore, le vote s'effectuera uniquement par correspondance, grâce aux enveloppes remises par l'école. Attention de bien renseigner sur chaque grande enveloppe blanche de retour (et uniquement sur l'enveloppe blanche) votre nom, celui de votre enfant et sa classe, votre adresse, en veillant également à la signer comme sur le modèle, sans quoi votre vote ne pourra pas être pris en compte.
- ✓ Puis remettez dès à présent les enveloppes à l'école, directement à la directrice ou par l'intermédiaire de votre enfant dans son cahier de liaison.

CHAQUE PARENT VOTE !

1 ENFANT ou 1 FRATRIE = 1 ENVELOPPE PAR PARENT

Pour toute question, écrivez-nous : ape.gssv@gmail.com
Et suivez notre blog apesv.fr